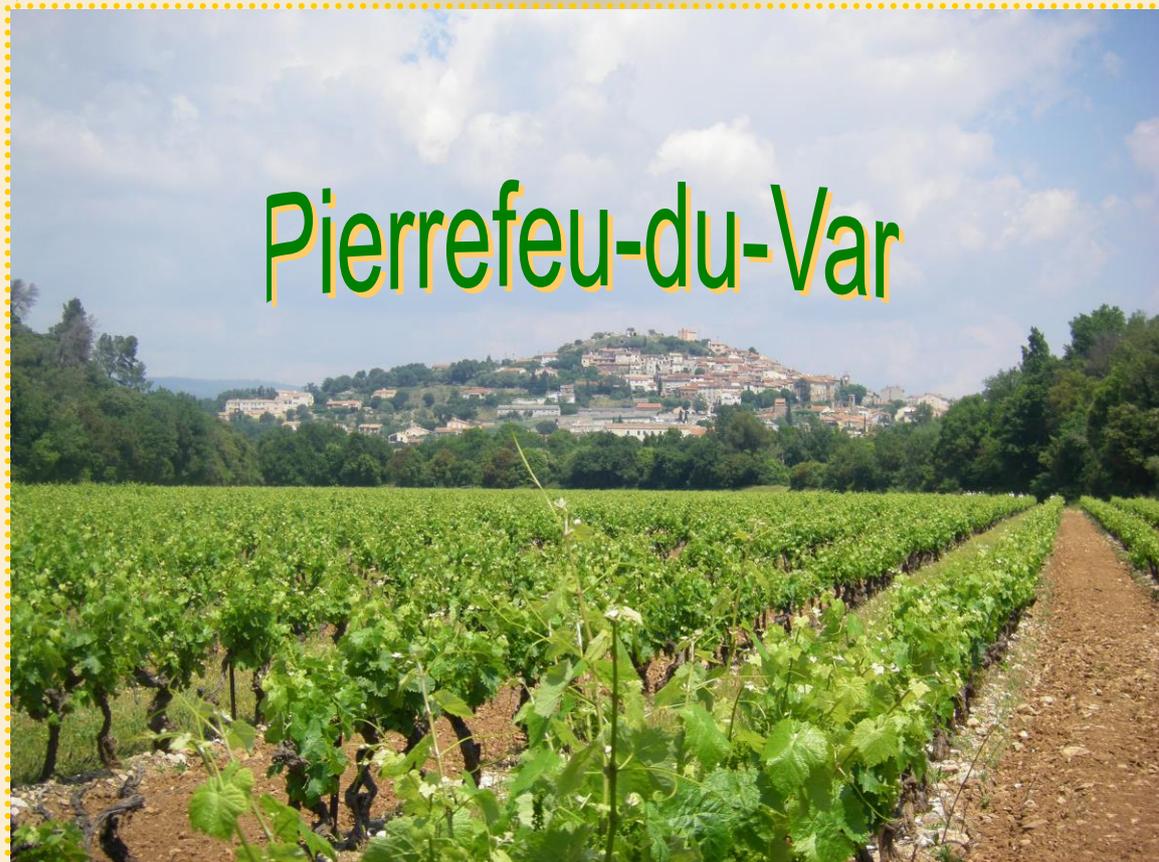


LIVRET DE PRESENTATION



EHPAD ANDRÉ BLANC

E.H.P.A.D André BLANC



Pierrefeu-du-Var

23A Avenue Pierre Renaudel
83390 Pierrefeu-du-Var
tél. 04.94.00.06.20 - fax 04.94.00.06.99
secretariat.andreblanc@gmail.com

SOMMAIRE

- ① *Bienvenue (page 1)*
- ② *Organisation (page 4)*
- ③ *Votre confort (page 5)*
- ④ *Votre bien être (page 8)*
- ⑤ *Votre information (page 10)*
- ⑥ *L'animation (page 12)*
- ⑦ *Votre santé (page 15)*
- ⑧ *Admission (page 17)*
- ⑨ *Plan d'accès (page 19)*

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce Livret d'Accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D) André BLANC de Pierrefeu-du-Var.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, en référence à la loi N°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la Circulaire N°138 DGAS du 24 mars 2004, relative à la mise en place du Livret d'Accueil prévu à l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'ensemble de notre équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour une visite de l'Etablissement.

Le Directeur,

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

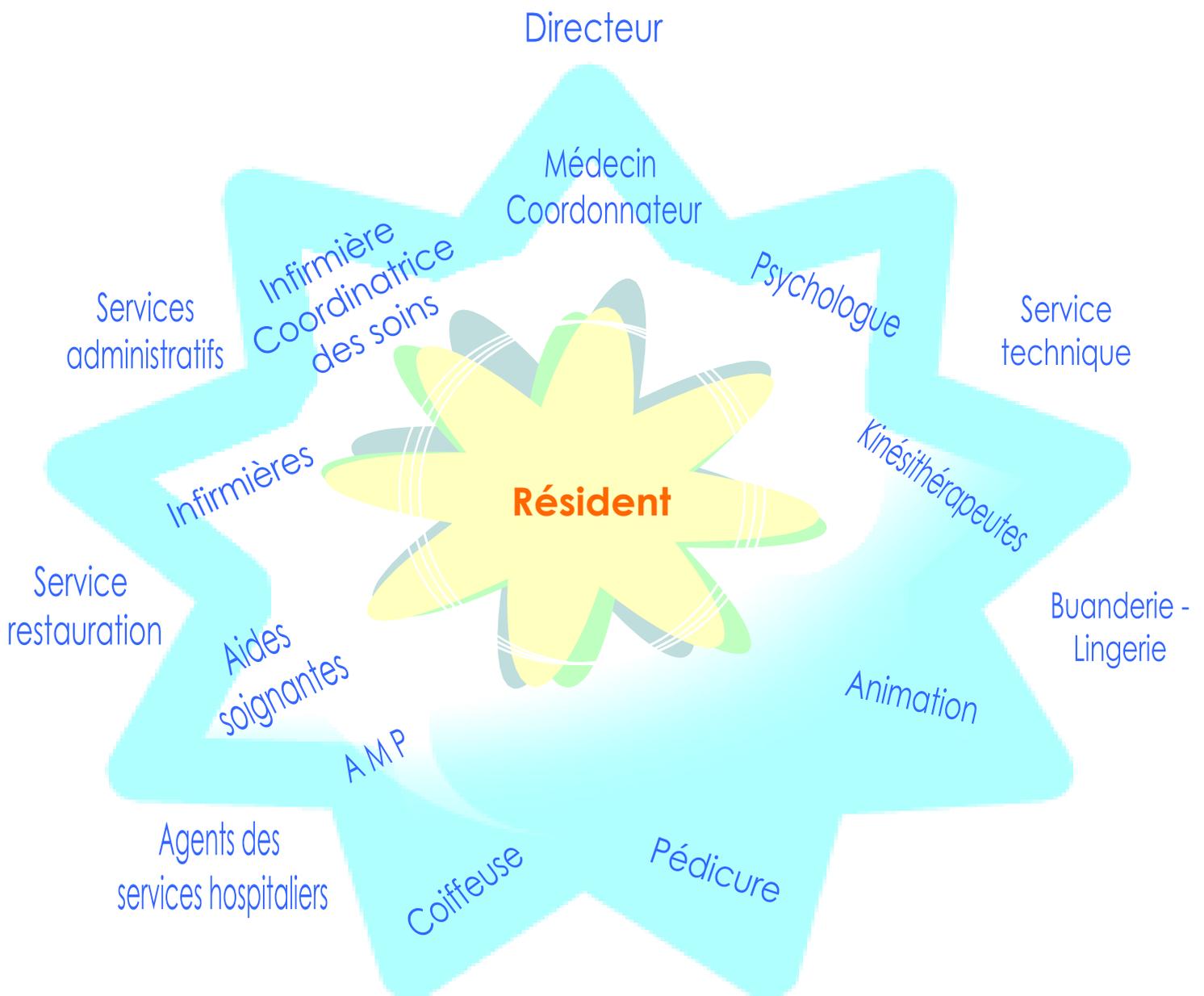
Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

Notre organisation

Une équipe à votre service

L'équipe est pluridisciplinaire, chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée à votre besoin. Les compétences de chacun sont mises à votre service dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et des activités d'animation.



Votre confort

Les Chambres

L'ensemble des chambres est réparti dans un bâtiment sur 3 niveaux. Au rez-de-chaussée se trouve l'Unité Protégée, « Les Coquelicots », qui comporte 12 chambres. Le premier étage, « Les Lavandes », dispose de 30 chambres et le deuxième, « Les Tournesols », de 28. Chaque chambre est meublée de manière identique avec du mobilier appartenant à l'établissement. Vous pouvez cependant la



personnaliser selon vos goûts, en apportant des affaires personnelles, (bibelots, photos, petit mobilier, télévision) tout en respectant les règles de sécurité. Elle dispose d'une salle de bain indépendante avec sanitaire et douche, d'une sonnette d'appel d'urgence permettant d'alerter le personnel



soignant à tout moment du jour et de la nuit. L'entretien des chambres est effectué tous les matins en respectant votre intimité, et les protocoles d'hygiène établis.



Le linge

Le linge de maison et de toilette est fourni par nos soins. La lingère s'occupe de vos vêtements personnels. Ils vous seront lavés, repassés, pliés et remontés en chambre par ses soins.



Afin que cette tâche s'accomplisse sans inconvénient, nous demandons que le linge soit marqué, ETIQUETTES TISSEES COUSUES AU COL A VOTRE NOM. Il vous sera demandé de ne fournir que du linge lavable et séchable en machine. Une étiquette supplémentaire à votre nom vous sera demandée pour la pochette de serviette de table. Vous ou votre famille devrez fournir les vêtements personnels et les produits d'hygiène et ils devront être renouvelés régulièrement. Nous vous conseillons plutôt les sous vêtements en coton. Nous déconseillons le « thermolactyl » qui ne résiste pas aux lavages fréquents.

Une petite remarque, en ce qui concerne les vêtements délicats (costumes, manteaux, gilets, pull en pure laine etc...), qui nécessitent un nettoyage spécial,

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

ils ne sont pas pris en charge par l'Etablissement. Il ne pourra donc pas être tenu responsable en cas de détérioration.

La restauration

Les repas sont confectionnés par le chef et son équipe de cuisiniers, qui réalisent quotidiennement sur place toute la restauration de l'établissement en liaison chaude, dans le respect de la sécurité alimentaire.

Les menus sont conçus par le chef de cuisine sur la base d'un plan alimentaire établi par la diététicienne. Ils permettent des plats variés, traditionnels et familiaux. Ils contribuent ensemble à l'équilibre nutritionnel et à l'adaptation de votre alimentation. Les menus sont élaborés en fonction des produits frais de saison et des fêtes du calendrier (repas de Noël, St Sylvestre, Pâques etc.).



Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés sous la responsabilité du service infirmier.

Une commission de menus est planifiée tous les 3 mois à laquelle vous pouvez, si vous le souhaitez, participer ainsi que votre famille. Elle permet d'évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée du responsable de cuisine, de l'infirmière coordinatrice, du directeur, des représentants des résidents, des familles et du personnel.

Les menus de la semaine sont affichés à l'entrée de la salle de restauration.

Les horaires de repas sont les suivants :

Petit-déjeuner	à partir de 8 heures
Déjeuner	à 12 heures
Collation	à 15 heures 30
Dîner	à partir de 18 heures 45 (18h30 en hiver)

Une collation est mise à disposition si besoin pour la nuit.

Les repas, à l'exception du petit-déjeuner sont servis en salle à manger climatisée. Ils peuvent être servis en chambre si votre état de santé le justifie.

Vous avez la possibilité de recevoir votre famille, proches ou amis le temps d'un repas, à condition de prévenir 24 heures à l'avance et de s'acquitter de son règlement auprès du secrétariat. Le prix des repas est affiché à l'accueil.



EHPAD ANDRE BLANC

avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.ehpadandreblanc.fr

Le Téléphone

Sur simple demande auprès de notre secrétariat, vous pourrez obtenir une ligne téléphonique avec votre numéro direct attribué à votre chambre vous permettant, la réception des appels entrants et sortants en toute liberté. Il vous sera mis à disposition gracieusement un téléphone pour la durée de votre séjour si vous le souhaitez. L'abonnement téléphonique ainsi que les communications locales et nationales sont à la charge de l'établissement.



Le courrier



Votre courrier vous sera distribué au cours de la journée du Lundi au Vendredi dans votre chambre. Vous pouvez également remettre votre courrier affranchi au secrétariat afin qu'il soit déposé au bureau de poste.

Objets de valeur

Il est vivement conseillé de ne pas garder de sommes d'argent importantes, de titres ou d'objets de valeur dans votre chambre. Dans le cas contraire, l'EHPAD André BLANC ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Pourboires

Le personnel étant déjà rémunéré pour vous proposer les meilleurs services, il lui est strictement interdit de recevoir des pourboires ou autres gratifications. A défaut, il s'exposerait à de lourdes sanctions disciplinaires.

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.ehpadandreblanc.fr

Votre bien-être

Les espaces détente, convivialité et visites

Il vous est possible d'inviter ou de recevoir des membres de votre famille ou vos amis dans votre chambre ou dans les tisaneries mis à votre disposition dans les étages. Elles sont équipées d'une fontaine d'eau fraîche, d'un micro-ondes, d'une télévision et de livres. Les visites sont autorisées de 13 heures à 19 heures. Elles sont toutefois tolérées à partir de 11 heures en veillant à ne pas gêner le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Cependant, la présence de visiteurs lors de la prise des repas du midi et du soir en salle à manger n'est pas souhaitable car elle peut être perturbante pour les autres résidents.



Les familles et visiteurs peuvent venir avec un animal de compagnie tenu en laisse, s'il ne présente aucun risque sanitaire ou de sécurité.

A l'extérieur, vous aurez la possibilité de vous promener agréablement dans un jardin clos, entièrement réaménagé, verdoyant et fleuri, de disposer d'espaces de repos sous les tonnelles et d'une fontaine provençale, où la sérénité et la quiétude prédominent.

Le salon de coiffure et d'esthéticienne

Un salon de coiffure aménagé au rez de chaussé de l'établissement est à votre disposition si vous le désirez. Une coiffeuse extérieure, rémunérés par vos soins, peut venir vous coiffer à votre demande. Ses tarifs et numéros de téléphones sont affichés devant le salon pour vous permettre de prendre les rendez-vous. Il est mis également à la disposition des familles qui souhaitent occasionnellement coiffer leur parent.



EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

Le culte

Les convictions religieuses de chacun sont respectées. Une messe vous sera proposée une fois par mois par Monsieur le Curé de la paroisse du village au sein de la salle de restauration de l'établissement.

Sorties - Vacances

Vous avez la possibilité de vous absenter à votre convenance pour quelques heures, voire un ou plusieurs jours si vous le souhaitez.

Pour les sorties d'une journée ou demi-journée, il vous est demandé d'en informer auparavant le personnel infirmier de l'établissement pour la récupération des piluliers et de le noter dans le cahier des sorties qui se trouve à l'infirmierie, afin d'éviter toute inquiétude de la part du personnel.

Pour une absence plus longue, nous invitons votre famille ou vos proches à se rapprocher de votre médecin traitant et de l'équipe soignante afin de maintenir la continuité des soins. L'autorisation du médecin traitant est primordiale pour s'assurer qu'au plan médical il ne subsiste aucune contre-indication éventuelle.

Clés de la chambre

Vous pouvez disposer de la clé de votre chambre. Cependant, pour l'entretien quotidien de celle-ci, le personnel sera amené à l'ouvrir. Vous devrez la restituer à la fin de votre séjour au secrétariat.



Assurances

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

La garantie « Responsabilité Civile des personnes âgées » accueillies souscrite par l'établissement couvre la responsabilité civile personnelle encourue par les personnes âgées de leur propre fait, ou du fait du matériel et mobilier qu'elles peuvent détenir dans leur chambre et pour les dommages causés aux tiers dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement.

Sont en revanche exclus les dommages subis ou causés aux conjoints, ascendants ou descendants, ou du fait du patrimoine personnel du résident.

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

Le service maintenance – sécurité

Les petites réparations et l'entretien courant des chambres et des parties communes sont assurés par l'agent de maintenance de l'établissement, et compris dans les frais de séjour du résident.

Le personnel administratif, technique et ouvrier contribue aussi à l'amélioration de vos conditions de confort. N'hésitez pas en conséquence à les solliciter en tant que de besoin.

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.ehpadandreblanc.fr

Votre information

Liberté d'expression

Comme tout un chacun, vous avez le droit de vous exprimer, d'écrire, d'émettre vos opinions et de communiquer librement. Vous pourrez si vous le souhaitez vous porter candidat pour participer aux différentes commissions et instances de l'établissement :

- Conseil d'Administration,
- Conseil des Résidents et des Familles,
- Commission des menus.

Le Conseil d'Administration

Instance délibérative, il définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points strictement définis par la réglementation en vigueur. Il est présidé de droit par le Maire de Pierrefeu-du-Var et se réunit au moins quatre fois par an. Sont examinés entre autres le Projet d'Etablissement, le Plan Pluriannuel d'Investissement, le Rapport d'Activité, le Compte Administratif, le budget, les tarifs journaliers, le compte de gestion du receveur, les affectations de résultats, l'organisation de l'établissement, etc...

Conseil des Résidents et des Familles

Un Conseil des Résidents et des Familles est mis en place au sein de notre établissement. Composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et du Conseil d'Administration, il permet d'être mieux informé sur la vie de l'Etablissement et a pour but de favoriser le dialogue avec les résidents et les familles. Il est aussi un moyen d'agir ensemble pour contribuer à son évolution constante. Cette instance donne des avis et peut faire des propositions dans les domaines concernant l'organisation, la vie quotidienne, les projets de travaux et d'équipements, la nature des services rendus, l'entretien des locaux...

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

La charte des droits et libertés de la personne accueillie

Afin de vous faire connaître vos droits et vos libertés, celle-ci est affichée à l'entrée de l'établissement et figure en annexe du Règlement de Fonctionnement qui vous sera remis avec le contrat de séjour lors de votre admission dans la structure.

Droit de vote

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune en justifiant que vous résidez à l'EHPAD André BLANC auprès du service de l'Etat Civil à la Mairie de Pierrefeu-du-Var.

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.ehpadandreblanc.fr

L'animation

Une animatrice est présente du lundi au vendredi dans l'Etablissement pour rendre vos journées agréables, vous proposer des activités diverses à but occupationnel mais à visée thérapeutique. Elle vous accueille le matin de 9 heures à 11 heures 30 pour divers ateliers, groupes de paroles, groupe vocal,



peinture, mots croisés, ou tout simplement pour écouter de la musique autour d'un café ou d'un thé avec d'autres résidents. L'après-midi se partage en deux temps. De 14h30 à 15h30, une animation ciblée pour les résidents de l'Unité Protégée. Après le goûter de



15h30, une animation classique de 16 heures à 17 heures : ateliers mémoire, chansons, jeux, etc. Le planning des animations sur la semaine est affiché sur la porte de la salle d'animation et sur le panneau en face du salon de coiffure à l'entrée de la salle de restauration. Le programme du jour des animations est affiché dans les ascenseurs.

L'établissement est avant tout un lieu de vie ; le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chacun mais aussi de vous aider à trouver un sens à votre nouvelle vie en collectivité.



Dans ce but, l'animatrice propose du lundi au vendredi un choix d'animations auxquelles vous pouvez librement participer. L'animatrice est soutenue dans sa mission par l'intervention des professionnels mais aussi par l'intervention ponctuelle de bénévoles ou de partenaires extérieurs.

Le Maire de la Commune vous offre en outre la possibilité de participer à de nombreuses manifestations organisées par le comité des fêtes. Quelques exemples : la semaine bleue (des séniors), spectacles, loto, thé dansant, le repas des anciens en fin d'année, le défilé des enfants déguisés lors du carnaval, etc...



Nous avons mis en place également un partenariat avec les écoles, le centre aéré, les enfants de la paroisse, mais aussi diverses associations du village qui, tout au long de l'année, vous offrent d'agréables moments autour de rencontres intergénérationnelles.



EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

L'objectif est de proposer chaque jour des activités de chaque pétale



Les ateliers – Les jeux

Egalement, le développement d'activités divertissantes et permettant de favoriser la stimulation cognitive comme par exemple : des jeux de société, des ateliers créatifs, des ateliers de stimulation de la mémoire et des groupes de discussion, ateliers art-thérapie, loto, ainsi que



- De la gymnastique douce, cours dispensés par l'association Siel Bleu, professionnel de l'activité physique adaptée aux seniors : permettre d'entretenir le schéma corporel et de maintenir les acquis en ralentissant la grabatisation ;
- De la médiation animale, avec l'intervention d'animaux sélectionnés par un éducateur qualifié qui permet de susciter des réactions de bien-être, de recueillir la mémoire de nos résidents friands de ce rendez-vous ;
- Des prestations d'esthétique mensuelles réalisées par une esthéticienne afin d'apporter du bien-être aux résidents.

Les manifestations

Tout d'abord, afin d'assurer le maintien du lien social, des sorties de proximité à caractère festif ou culturel sont régulièrement organisées avec, aux beaux jours, des sorties pique-niques à la mer et à la campagne. Nous participons également aux diverses manifestations organisées par la commune à la salle André Malraux.



Par ailleurs, des animations festives sont organisées au sein de l'établissement afin de marquer les événements du calendrier. Quelques exemples : les anniversaires, la fête de la musique, fête champêtre, les repas à thème, la fête de Noël, la St Sylvestre, le Beaujolais, la fête des voisins etc. Nous faisons également



une journée pêche à la truite dans l'établissement, et nous les dégustons au repas du soir.



EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR
Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

Bibliothèque



Des livres sont mis gracieusement à votre disposition au salon dans l'espace bibliothèque.

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

Votre santé

Organisation des soins

La surveillance et la prise en charge médicale des résidents de l'EHPAD est assurée par leur médecin traitant ayant passé convention avec l'institution, en collaboration avec les infirmiers de l'établissement. Vous êtes libre de choisir votre médecin traitant conformément à la réglementation.

Le médecin coordonnateur veille à la bonne organisation, à la qualité des soins et au respect par les intervenants libéraux, du règlement intérieur et du projet de soins de l'établissement. Il s'assure que les soins prescrits peuvent être dispensés dans de bonnes conditions de sécurité et dans le respect des textes en vigueur. Il anime avec l'infirmière coordinatrice, une équipe pluridisciplinaire composée d'Aide-Soignants, d'Aide Médico-Psychologiques (AMP) et d'Infirmiers Diplômés d'Etat.

Les infirmiers de l'établissement assurent le suivi des prescriptions, la mise en œuvre des traitements et leur surveillance, la préparation des piluliers et la distribution des médicaments. Ils encadrent les Aide-soignants et les AMP chargés de les seconder dans la mise en œuvre des prises en charge et veillent à la bonne organisation de celles-ci. Ils assurent une surveillance régulière de votre état de santé et sollicitent à chaque fois que cela est nécessaire l'intervention de votre Médecin traitant. En cas de prescription d'une consultation ou d'un examen spécialisé, le rendez-vous est pris par le secrétariat médical de l'établissement et le transport est assuré par une ambulance ou un VSL en fonction de votre état de santé. Les frais de transport, lorsqu'ils ne donnent pas lieu à une prise en charge par l'assurance maladie, sont à la charge du résident.

Au niveau de votre bien-être, et sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, vous serez pris en charge par les Aide-soignants qui veillent à assurer les soins de nursing et/ou l'aide aux gestes de la vie quotidienne (toilette, aide au repas, déplacements, ...) et à préserver au maximum votre autonomie.



L'EHPAD André BLANC est un lieu de vie mais c'est aussi un lieu de soins bénéficiant d'une surveillance continue grâce à un système d'appel malade et à la présence de 2 agents la nuit dont 1 aide-soignant et 1 agent de service hospitalier. En cas d'urgence médicale, en journée, votre médecin traitant est

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

contacté, si celui-ci est injoignable (la nuit, les dimanches ou les jours fériés) nous appelons alors SOS Médecin ou le centre 15.

Dans un souci d'efficacité et de sécurité, l'Etablissement a passé une convention avec la pharmacie Mouysset de La Garde pour la préparation et la délivrance de vos médicaments prescrits. La distribution journalière des traitements est assurée par les infirmiers de l'EHPAD.

Les médicaments sont, à ce jour, directement pris en charge par l'assurance maladie dans les mêmes conditions qu'à votre domicile. Les produits non remboursables et la parapharmacie sont à la charge du résident. Les dispositifs médicaux compris dans le forfait soin (fauteuil roulant, déambulateur, lit médicalisé, petit matériel médical, et produits de nutrition etc...) sont pris en charge par l'Etablissement et inclus dans le tarif journalier de soins.



Les examens de laboratoire prescrits par les médecins traitants sont confiés au Laboratoire Labo Sud de Cuers avec lequel l'Etablissement a passé une convention. Ce sont les infirmières de l'EHPAD qui assurent les prélèvements cutanés et urinaires. Un technicien de laboratoire vient effectuer les prises de sang directement à l'EHPAD. Un coursier vient tous les jours pour récupérer les prélèvements et déposer les résultats d'analyses effectuées.

Une psychologue présente dans l'établissement deux journées par semaine, les mardis et jeudis de 9 heures à 17 heures 45. Elle est à votre disposition pour vous rencontrer, vous et/ou votre famille, quand vous en manifesterez le souhait ou le besoin.

Les intervenants paramédicaux

Vous avez le libre choix des intervenants médicaux et paramédicaux extérieurs qui vous seraient nécessaires en dehors des infirmiers (kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure-podologue, dentiste, etc). Ils doivent cependant avoir passé une convention avec l'EHPAD, conformément à la réglementation, et se faire connaître auprès du Médecin Coordonnateur et du Directeur de l'établissement.

Ces choix sont inscrits dans votre dossier lors de votre admission, et peuvent être modifiés à tout moment à votre demande.

Une salle de kinésithérapie est aménagée dans un local au rez-de-chaussée de l'Etablissement. Elle est équipée de barres parallèles, d'une table de massage à hauteur variable et de divers équipements (altères, pédalier, dispositif de stimulation, etc...). Elle sert pour la rééducation et les soins dont vous aurez éventuellement besoin.



EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 90

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.ehpad-andre-blanc.fr

Votre admission



Toute personne qui envisage son admission au sein de l'établissement peut demander à en faire la visite préalable auprès du secrétariat qui lui fixera un rendez-vous de préférence l'après midi.

Le dossier unique national de demande d'admission en EHPAD pourra être déposé auprès du secrétariat. Il devra être impérativement, en premier lieu, accompagné pour la partie administrative, de la copie du livret de famille, la dernière déclaration de revenus ainsi que le dernier avis d'imposition ou de non imposition. Pour la partie médicale, il devra être accompagné de la dernière ordonnance des traitements en cours. Sans ces documents, le demande ne sera ni visée, ni prise en compte par l'Etablissement.

Une fois déposé et complet, il sera examiné conjointement par le médecin coordonnateur de l'EHPAD, ainsi que par l'infirmière coordinatrice. Ils donneront ensemble, leur avis sur l'admission éventuelle de la personne, tout d'abord au vu de son dossier médical, puis un rendez-vous sera fixé pour une visite d'admission qui aura lieu dans l'EHPAD.

L'admission définitive est prononcée ensuite par le Directeur, après avis de ses deux collaborateurs, en fonction du degré d'autonomie et de l'état de santé du demandeur.

Si l'entrée est validée, il vous sera alors demandé de vous rapprocher du secrétariat pour constituer votre dossier administratif. Vous ou votre représentant légal signerez alors le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement ainsi que d'autres documents réglementaires. Votre référent familial ou représentant légal devront quant à eux signé « l'engagement de payer » et les « actes de cautionnement solidaire ».

Une fois le dossier administratif complet et votre trousseau de linge marqué à votre nom, la date d'entrée sera fixée d'un commun accord entre l'Etablissement, vous et votre famille. Elle correspondra à la date de départ de la facturation de vos frais de séjour.

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.chpadandreblanc.fr

Les frais de séjour

• **Les tarifs**

Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés annuellement par le Président du Conseil Départemental du Var sur proposition du Conseil d'Administration de l'Etablissement. Ils sont révisés courant du premier semestre de chaque année.

Le paiement des frais de séjour doit être effectué mensuellement, à terme échu, par prélèvement automatique, virement ou par chèque à l'ordre de la Paierie Départementale de Toulon.

• **Les aides financières**

Un dossier de demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A) pourra être demandé auprès du CCAS de votre domicile de secours ou du Conseil Départemental du Var. Cette aide viendra alléger le tarif dépendance qui vous sera facturé mensuellement. L'APA est une prestation versée par le Département en fonction du degré de perte d'autonomie (GIR 1 à 4 uniquement) et des ressources du demandeur.

Si vous perceviez déjà l'APA à domicile, l'Adjoint des Cadres de l'établissement se chargera d'effectuer le changement de situation (*de domicile à Etablissement*) auprès du Département dont vous dépendez. Une nouvelle décision de prise en charge totale ou partielle (*selon vos ressources*) vous sera envoyée.

L'Aide Sociale peut également être accordée sous réserve de vos conditions de ressources.

Dans l'attente de la décision de la commission à l'Aide Sociale et afin d'éviter toute difficulté de recouvrement, il vous sera demandé de verser une provision correspondant à 90% de vos ressources.

Enfin, l'Etablissement répond aux normes pour l'attribution de l'Allocation Personnalisée au Logement (A.P.L), sous conditions de ressources, attribuée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il vous suffit pour cela de télécharger sur leur site internet (www.caf.fr) le dossier d'A.P.L dans la rubrique « service en ligne ». Veuillez à bien sélectionner le formulaire « en EHPAD ».

EHPAD ANDRE BLANC

23A Avenue Pierre Renaudel – 83390 PIERREFEU-DU-VAR

Tél. 04 94 00 06 20 - Fax. 04 94 00 06 99

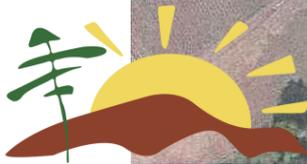
Mail : secretariat.andreblanc@gmail.com Site internet : www.ehpandandreblanc.fr

Plan d'accès



Coordonnées GPS
Latitude : 43.223099
Longitude : 6.143522

E.H.P.A.D André BLANC
23A Avenue Pierre Renaudel
83390 PIERREFEU-DU-VAR



EHPAD ANDRÉ BLANC